
Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue dans la salle du Poète-William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 27 novembre 2019, à 19 heures 00.

Étaient présents : François Veilleux, maire de Beauceville;
Jean-Roch Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred;
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, préfet et maire de Saint-Victor.

Étaient aussi présents : Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jacques Bussières Gilbert constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

2. ÉLECTION DE LA PRÉFECTURE

ATTENDU QUE monsieur Jonathan V. Bolduc a terminé le mandat de deux ans de monsieur Luc Provençal à titre de préfet de la MRC Robert-Cliche au 27 novembre 2019;

Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant comme président d'élection.

M. Bussières ouvre la période de mise en candidature.

6703-19 M. Jean-Paul Cloutier propose Jonathan V. Bolduc.

Aucune autre candidature n'est soumise.
Le vote n'est pas requis.

Le président d'élection déclare monsieur Jonathan V. Bolduc élu à titre de préfet de la MRC Robert-Cliche.

3. NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

ATTENDU QUE monsieur Jean-Roch Veilleux a terminé son mandat de quatre (4) ans comme préfet suppléant et que la MRC Robert-Cliche doit procéder à une élection;

6704-19 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le conseil nomme monsieur Jean-Roch Veilleux, maire de Saint-Alfred, comme préfet suppléant.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6705-19 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

Ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée
2.	Élection à la préfecture
3.	Élection du Préfet suppléant
4.	Adoption de l'ordre du jour
5.	Adoption du procès-verbal du conseil de la MRC Robert-Cliche 5.1 Séance régulière du 09 octobre 2019
6.	Administration et finances 6.1 Liste des comptes à payer 6.2 Calendrier des séances du Conseil pour 2020 6.3 Projet Inter-MRC de Marketing territorial 6.4 Adoption du Règl. 210-19 modif. Règl. 205-18 – Traitement des élus 6.5 Adoption du budget 2020 6.5.1 Partie 1 - 6.5.2 Partie 2 - 6.5.3 Partie 3 - 6.5.4 Partie 4 - 6.6 Avis de motion et Projet - règl. 211-19 Quotes-parts 2020 6.7 Demande de commandite CFER de Beauce 6.8 Nomination d'un substitut pour les comités
7.	Environnement 7.1 Renouvellement entente – Groupe Aptas 2020
8.	Aménagement du territoire 8.1 Entente inspection 2020 8.2 FSPS – Modif. Projet de Saint-Victor 8.3 Demande de subvention – Piste cyclable 8.4 Entrée en vigueur Règl. 207-19 – Adoption doc. Nature des modif. 8.5 Entrée en vigueur Règl. 208-19 – Adoption doc. Nature des modif.
9.	Développement économique et social 9.1 Projet Hydro-Québec – Poste de transformation de Beauceville 9.2 Demande d'appui - Projet du parc solaire d'Innergex 9.3 CLD – Modification de l'entente
13.	Correspondances
14.	Affaires nouvelles 14.1 Demande de remboursement Tring-Jonction – Accusé réception 14.2 Demande Entente de gestion Tring-Jonction – Accusé réception 14.3 14.4
15.	Période de questions
16.	Levée de la séance

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE

5.1 Séance régulière du 09 octobre 2019

6706-19 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 09 octobre 2019 soit adopté, tel que présenté.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Liste des comptes à payer

6707-19 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la liste des comptes (comme si au long reproduit) soit adoptée et que le directeur général soit mandaté pour effectuer le paiement :

Liste des comptes au 27 novembre 2019

757 839.56 \$

6.2 Calendrier des séances du Conseil pour 2020

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC Robert-Cliche doit procéder à l'adoption d'une résolution déterminant les dates, heures et lieux des séances ordinaires pour l'année 2020;

6708-19

SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le calendrier des séances régulières pour l'année 2020 tel que présenté.

15 JANVIER	12 FÉVRIER	11 MARS	08 AVRIL	13 MAI
10 JUIN	08 JUILLET	09 SEPTEMBRE	14 OCTOBRE	25 NOVEMBRE 16 DÉCEMBRE

6.3 Projet inter-MRC de marketing territorial

ATTENDU QUE dans le cadre d'un projet déposé au FARR, les 3 MRC de la Beauce désirent s'unir pour se doter d'une personnalité économique et sociale distinctive, originale et pérenne qui pourra attirer à la fois des résidents, touristes et investisseurs, et ce, par une démarche de marketing territorial.

ATTENDU QUE les directeurs généraux des MRC de Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et Beauce-Sartigan s'entendent pour suggérer aux 3 conseils des maires de répartir les coûts du projet (40 000.00 \$) comme suit :

- 80% (32 000\$) provenant du FARR provenant des 3 enveloppes territoriales.
- 20% (8 000\$) réparti entre les 3 MRC au prorata de la population (1 394 \$ pour Robert-Cliche).

6709-19

SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la participation de la MRC Robert-Cliche au projet de marketing territorial de la Beauce pour un montant de 1 394 \$ sur un projet total de 40 000 \$.

6.4 Adoption du Règl. 210-19 modif. Règl. 205-18 – Traitement des élus

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001) prévoit que le conseil de la MRC fixe, par règlement, la rémunération de son préfet et de ses autres membres;

ATTENDU le *Règlement no 205-18 portant sur la rémunération des membres du conseil de la MRC* actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de façon à tenir compte, notamment, des modifications récemment apportées aux lois municipales, particulièrement par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (2017, c. 13);

ATTENDU QUE le présent règlement (tout comme le *Règlement no 205-18* actuellement en vigueur) prévoit une rémunération plus élevée pour le préfet, en considérant l'ensemble des fonctions que ce dernier doit exercer en plus de ses présences aux séances du conseil et à certains comités;

ATTENDU QU'un avis de motion annonçant l'adoption du présent règlement a été donné par monsieur Pierre Gilbert lors de la séance régulière du 11 septembre 2019;

ATTENDU QUE lors de cette même séance, ce même membre a présenté et déposé un projet de règlement;

ATTENDU QU'un avis a été publié les 30 octobre et 06 novembre 2019 dans les journaux Éclaireur Progrès et Hebdo Régional;

6710-19 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Gilbert et résolu majoritairement que soit adopté le règlement 210-19 modifiant le règlement 205-18 sur le traitement des élus.

6.5 Adoption du budget 2020

ATTENDU QUE les MRC ont l'obligation d'adopter leur budget le 4^e mercredi de novembre;

ATTENDU QUE le budget doit être adopté par partie;

6.5.1 Partie 1 du budget

6711-19 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que la partie 1 du budget soit adoptée telle que présentée aux dix municipalités votantes.

	10 mun
	partie -1-
REVENUS	
Quotes-parts	1 991 749 \$
Fosses	98 974 \$
ADM générale	40 000 \$
FDT	785 003 \$
ressources naturelles	54 000 \$
transport adapté	630 857 \$
Recycle-Qc	320 000 \$
affectation - surplus	250 000 \$
Réno région	15 000 \$
Rev.mat.résiduelles	888 950 \$
total rev	5 074 533 \$
DÉPENSES	
Législation	94 630 \$
Élus	61 200 \$
Administration	471 785 \$
Évaluation	433 629 \$
Incendie	63 866 \$
Transport	687 012 \$
GMR	1 668 234 \$
Cours d'eau	60 140 \$
Fosses septiques	583 180 \$
Aménagement	202 907 \$
Inspection	0
Développement	578 718 \$
Programme de rénovation	75 483 \$
Loisirs et culture	93 750 \$
total.dépenses	5 074 533 \$

6.5.2 Partie 2 du Budget (Relatif au lieu d'enfouissement sanitaire)

6712-19 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu que la partie 2 du budget soit adoptée telle que présentée aux neuf municipalités votantes (à l'exception de Tring-Jonction).

	9 mun (LES)
	partie -2-
REVENUS	
Quotes-parts	43 198 \$
total rev	43 198 \$
DÉPENSES	
GMR	43 198 \$
total.dépenses	43 198 \$

6.5.3 Partie 3 du budget (Relatif à l'entretien de la piste cyclable)

6713-19 SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu que la partie 3 du budget soit adoptée telle que présentée aux neuf municipalités votantes (à l'exception de Saint-Odilon-de-Cranbourne).

	9 mun (pist)
	partie -3-
REVENUS	
Quotes-parts	15 000 \$
total rev	15 000 \$
DÉPENSES	
Loisirs et culture	15 000 \$
total.dépenses	15 000 \$

6.5.4 Partie 4 du budget (Relatif à l'inspection régionale)

6714-19 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu que la partie 4 du budget soit adoptée tel que présenté par les 5 municipalités votantes (Saint-Alfred, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Jules, Saint-Victor et Saint-Séverin).

	5 mun (insp)
	partie -4-
REVENUS	
Quotes-parts	80 786 \$
inspection rég	25 000 \$
total rev	105 786 \$
DÉPENSES	
Inspection	105 786 \$
total.dépenses	105 786 \$

6.6 Avis de motion et projet de règlement

Je soussigné, Martin Nadeau, donne un avis de motion que lors de la séance régulière du 18 décembre 2019, ce conseil procédera à l'adoption du règlement 211-19 relatif aux quotes-parts 2020 des municipalités régionales du Comté de Robert-Cliche.

Monsieur Martin Nadeau dépose et présente le projet de règlement 211-19.

6.7 Demande de commandite CFER de Beauce

ATTENDU QUE le Centre de formation en entreprise et récupération de Beauce (CFER) réitère sa demande de commandite pour l'année 2020;

6715-19 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche accorde un montant de 2000 \$ selon la demande présentée.

6.8 Nomination d'un substitut pour les différents comités

6716-19 SUR PROPOSITION de Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que M. Jean-Roch Veilleux agisse à titre de substitut sur tous les comités externes de la MRC.

7. ENVIRONNEMENT

7.1 Renouvellement de l'entente – Groupe Aptas 2020

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche, par sa résolution 6312-18, a accepté une proposition du Groupe Aptas pour la récupération de carton ondulé sur palettes auprès de clients industriels du territoire de la MRC au prix de 50 \$ la tonne;

ATTENDU QUE la proposition était valide pour les années 2018 et 2019 et le tonnage récupéré est d'environ 240 tonnes par année. Ce service industriel complète le programme régulier de collecte des matières recyclables et bonifie la performance environnementale de notre MRC;

ATTENDU QUE l'entreprise nous facture 2 fois par an et nous fournit un rapport détaillant les tonnages de matières récupérées chez chacun des clients;

ATTENDU QUE les coûts de récupération facturés par le Groupe Aptas sont admissibles à la compensation municipale et sont normalement compensés à plus de 90% par Recyc-Québec;

ATTENDU QUE l'Entente actuelle arrive à échéance et doit être renouvelée pour l'année 2020.

ATTENDU QUE le prix demandé demeure le même que pour les années 2018 et 2019, soit 50 \$ la tonne plus les taxes applicables.

6717-19 SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que :

- le conseil renouvelle l'Entente avec le Groupe Aptas pour la récupération de carton ondulé auprès de clients industriels du territoire de la MRC Robert-Cliche au prix de 50 \$ la tonne plus les taxes applicables;
- de demander au Groupe Aptas de fournir un bilan financier complet et vérifié de l'année 2018.

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Inspection régionale 2020

ATTENDU QUE la MRC offre aux municipalités participantes un service d'inspecteur municipal;

6718-19 PAR CONSÉQUENT, SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que soit approuvée l'Entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement, entre la MRC Robert-Cliche et les municipalités de Saint-Alfred, Saint-Victor, Saint-Jules, Saint-Séverin et Saint-Odilon-de-Cranbourne, au tarif de 46.30 \$ de l'heure pour l'année 2020 et que le préfet

et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ladite entente.

8.2 FSPS – Demande de modification à un projet de Saint-Victor

ATTENTU QUE le projet « *Aménagement paysager de sentiers pédestres* » de la municipalité de Saint-Victor a fait l'objet d'une acceptation lors de la séance du conseil des maires du 8 mai dernier ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaiterait modifier la nature du projet pour y inclure des achats de modules d'entraînement;

ATTENDU QUE selon le protocole d'entente conclu entre les parties, toute modification ou changement au projet doit d'abord faire l'objet d'un accord écrit de la MRC;

ATTENDU QUE la modification demandée répond à l'une des priorités d'intervention de la politique de soutien aux projets structurants;

ATTENDU QU'aucun changement ne sera apporté quant à la structure des coûts et du financement prévu;

ATTENDU QUE le comité de la ruralité est favorable à la modification du projet;

6719-19 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la modification au projet suivant :

Dossier	Promoteur	Projet	Demandé	Projet global	Recommandé	% du Projet
SEC0158-19	Municipalité de Saint-Victor	Aménagement paysager de sentiers pédestres	16 422.50 \$	20 787.75 \$	16 422.50 \$	79 %

8.3 Demande de subvention – Piste cyclable

ATTENDU QUE le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur reçoit actuellement des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche est présentement en recherche de financement pour compléter la dernière phase de la piste cyclable;

6720-19 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité :

- QUE la MRC Robert-Cliche autorise la présentation du projet « Aménagement de la piste cyclable » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- QUE soit confirmé l'engagement de la MRC Robert-Cliche à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- QUE la MRC Robert-Cliche désigne Monsieur Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

8.4 Entrée en vigueur Règl. 207-19 – Adoption – Nature des modifications

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a adopté le 11 septembre 2019, le règlement 207-19 modifiant le SADR afin de préciser le cadre normatif relatif à l'agrotourisme dans la MRC Robert-Cliche, ainsi qu'à ajuster certaines dispositions permettant d'assurer le plein potentiel et la mise en valeur du territoire agricole, tout en favorisant une saine cohabitation des usages et le maintien des possibilités de développement des entreprises agricoles sur le territoire;

ATTENDU QUE ce règlement est entré en vigueur le 24 octobre 2019, suite à l'avis favorable de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 53.11.4, adopter un document qui indique la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités locales suite à l'entrée en vigueur du règlement 207-19 modifiant le SADR;

6721-19 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le document indiquant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 207-19 modifiant le SADR.

8.5 Entrée en vigueur Règl. 208-19 – Adoption – Nature des modifications

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a adopté le 11 septembre 2019, le règlement 208-19 modifiant le SADR visant à corriger les limites municipales et les grandes affectations du territoire suite à la rénovation cadastrale et à des annexions municipales, à intégrer le contenu du règlement de contrôle intérimaire 177-14 relatif aux corridors récréotouristiques, à réviser certaines définitions, à revoir les normes relatives au lotissement à l'intérieur des corridors riverains, à autoriser sous conditions l'utilisation de conteneurs comme bâtiment complémentaire, et à apporter des précisions et des ajustements au niveau des dispositions relatives à l'abattage, au blindage et fortification des constructions, à l'affichage en bordure de l'autoroute 73 et à la liste des ouvrages et constructions en zone inondable ayant fait l'objet d'une dérogation au SADR;

ATTENDU QUE ce règlement est entré en vigueur le 21 novembre 2019, suite à l'avis favorable de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 53.11.4, adopter un document qui indique la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités locales suite à l'entrée en vigueur du règlement 208-19 modifiant le SADR;

6722-19 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le document indiquant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 208-19 modifiant le SADR.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

9.1 Projet Hydro-Québec – Poste de transformation de Beauceville

ATTENDU QU'Hydro Québec opère un poste de transformation électrique situé au 428 boulevard Renauld à Beauceville;

ATTENDU QUE des travaux de remplacement d'appareils sont prévus à ce poste et

dans le cadre de ceux-ci, un séparateur eau/huile sera construit;

ATTENDU QUE ce séparateur recueillera les eaux et les huiles (s'il y avait un déversement) des transformateurs de puissance. Dans l'éventualité où il y avait de l'huile, cette dernière sera captée par le séparateur et seulement l'eau sera redirigée vers le fossé appartenant au MTQ, le tout à l'aide d'une conduite souterraine. C'est donc l'installation de l'extrémité de cette conduite qui doit être faite dans le fossé situé dans l'emprise du MTQ parti du lot 3 490 394. La conduite sera permanente;

ATTENDU QUE la nature des travaux sur la propriété du MTQ consiste en de l'excavation, l'installation de la conduite et du remblayage. La durée des travaux est estimée à une semaine et l'échéancier sera confirmé cet automne, mais possiblement que les travaux se tiendront au printemps 2020;

ATTENDU QUE l'organisation des travaux sera conclue en septembre 2019 et elle requiert l'autorisation du MTQ, en amont, afin de procéder aux commandes d'équipements, etc.;

ATTENDU QU'Hydro-Québec, sollicite donc la permission d'occuper les lieux aux fins décrites précédemment. Vous trouverez les plans et coupes illustrant le détail des travaux projetés. Par ailleurs, nous désirons régulariser, l'entrée du poste qui est situé également sur ledit lot 3 490 394 tel qu'illustrée approximativement en mauve sur le plan présenté;

6723-19

SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche ne s'oppose pas à ce que le MTQ accorde le droit à Hydro-Québec d'occuper les lieux du lot 3 490 394 aux fins décrites précédemment à condition de remettre les lieux en bon état.

9.2 Demande d'appui – Projet du Parc solaire Innergex

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante travaille actuellement sur un projet de parc solaire avec la société INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC. sur ses terrains situés sur le territoire de la municipalité de Tring-Jonction ;

ATTENDU QU'une offre d'achat a été signée entre la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante et INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC. quant à la vente des terrains connus et désignés comme étant les lots 4 375 525, 4 932 667, 5 082 629 et 5 082 631 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

ATTENDU QU'Innergex possède des données de mesures de captation solaire sur les terrains visés qui confirment le potentiel solaire à cet endroit ;

ATTENDU QU'Innergex a fait réaliser une caractérisation du sol, des terrains visés par la vente comprenant l'étape de milieu humide et que ces études s'avèrent conformes pour la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE ce projet a été soumis au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche afin d'obtenir leur appui et d'en faire un projet régional au niveau de la MRC ;

ATTENDU QUE la municipalité de Tring-Jonction a adopté une résolution d'appui du projet à l'unanimité lors de son assemblée publique du 11 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE le projet de parc solaire mise sur de l'énergie renouvelable qui permettra de dynamiser économiquement la région, et ce, tant par les retombées économiques que générera ce projet durant sa construction que durant son exploitation ;

ATTENDU QUE le projet du parc solaire d'Innergex permettrait à la MRC de diversifier

ses sources de revenus permettant de réduire les quotes-parts des municipalités ;

- 6724-19 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche donne son appui à la réalisation du parc solaire d'Innergex sur les terrains appartenant à la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante et sur le territoire de la municipalité de Tring-Jonction.

9.3 CLD – Modification de l'entente

- 6725-19 SUR PROPOSITION de M. Pierre Gilbert, il est adopté à majorité que la résolution 6694-19 soit modifiée par l'ajout de l'innovation aux mandats du CLD pour l'année 2020, sous réserve de l'approbation du plan de mise en œuvre à être déposé par le CLD Robert-Cliche.

10. CORRESPONDANCE (Aucune correspondance)

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Demande de remboursement Tring-Jonction – Accusé réception

La MRC accuse réception de la résolution de la municipalité de Tring-Jonction déposé par M. Mario Groleau relative aux redevances de recycle-Québec.

11.2 Demande de gestion des matières putrescibles par Tring-Jonction – Accusé réception

La MRC accuse réception d'une demande de la municipalité de Tring-Jonction déposé par M. Mario Groleau relative à une entente de gestion des matières putrescibles (compétence MRC) par la municipalité de Tring-Jonction sur son territoire.

Le préfet explique que la MRC ne pourra traiter la demande tant qu'elle n'aura pas statuée sur l'option de traitement des matières putrescibles sur son territoire.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune question)

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 6726-19 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22h18.

Jonathan V. Bolduc
Préfet

Jacques Bussières
Directeur général et
Secrétaire-trésorier